

CONCOURS PHOTO « MAURICE-MARY »

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre du congrès européen de l'apiculture Beecome, qui se déroulera à Quimper du 20 au 23 octobre 2022, l'UNAF et le syndicat l'« Abeille finistérienne » organisent le concours photo et vidéo « Maurice-Mary », ouvert à tous.

Vice-président de l'UNAF, durant de nombreuses années, Maurice nous a quittés en 2015. Ardent défenseur des abeilles et de l'apiculture, gérant du Domaine apicole de Chezelles, Maurice était aussi un photographe d'abeilles émérite. Ses macro-photos d'abeille sur fleur avaient obtenu deux médailles d'or lors des congrès Apimondia.

ARTICLE 2

Le thème général est naturellement l'abeille et l'apiculture.

- Le thème A concerne des photos ou des vidéos d'abeilles durant leurs différentes activités.
- Le thème B, plus vaste, concerne des photos ou des vidéos d'apiculteur, son rucher, son environnement.

ARTICLE 3

Le concours est ouvert à tous les photographes, amateurs ou professionnels, résidant en Europe et inscrits au congrès. La participation est gratuite. Chaque participant pourra présenter au maximum 2 photos par thème ou 2 vidéos.

ARTICLE 4

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photos et vidéos envoyées, et autorisent la présentation de leurs œuvres dans le cadre du congrès, ou leur éventuelle utilisation pour l'illustration de la revue « Abeilles & Fleurs ».

ARTICLE 5

■ Photos

Les photos présentées au concours seront obligatoirement en tirage papier, couleur ou noir et blanc, non encadrées, en format 24 x 30 cm. Chaque photo devra comporter au dos :

- les nom, prénom et adresse de l'auteur ;
- le thème correspondant à la photo (A ou B) ;
- un texte court de légende et de présentation de la photo.

■ Vidéos

Les vidéos présentées sur clef USB ne pourront pas excéder 5 mn.

© Pixabay



Chaque clef USB devra être accompagnée d'un document indiquant :

- les nom, prénom et adresse de l'auteur ;
- le thème correspondant à la vidéo (A ou B) ;
- un texte court de légende et de présentation de chaque vidéo.

Les photos et vidéos présentées au concours resteront dans les archives de l'UNAF.

ARTICLE 6

Envoi des photos en tirage papier et des clefs USB pour les vidéos à :

**Concours photos et vidéos Maurice-Mary
UNAF-Abeilles & Fleurs
5 bis, rue Faÿs • 94160 Saint-Mandé**

La date limite de réception des photos est fixée au **30 septembre 2022**.

Le candidat devra également faire parvenir à l'UNAF le fichier photo en format JPEG, à l'adresse :

becomequimper2022@unaf-apiculture.info

ARTICLE 7

Le jury, composé de 6 personnes, décernera 2 prix par thème qui seront remis lors de la soirée de gala.

- Pour les premiers prix sera remis un bon cadeau d'une valeur de 300 euros.
- Pour les deuxièmes prix sera remis un bon cadeau d'une valeur de 200 euros.

Le concours est sponsorisé par le Domaine apicole de Chezelles.

Le président du concours est M. Félix Gil, membre d'honneur de l'UNAF.